

Civique

HORS-SÉRIE

SEPTEMBRE 2014

L'Intérieur dans ses murs

Spécial Journées
européennes
du patrimoine



Encart spécial :
Le ministère dans
la Grande Guerre

La symbolique de l'État

Le ministère de l'Intérieur est, au sein de l'État, l'un des premiers occupants d'immeubles domaniaux et l'un des premiers constructeurs civils.

Son domaine immobilier concerne, pour l'administration centrale, une quinzaine de sites à Paris et dans les départements d'Île-de-France, totalisant 275 000 mètres carrés. La Police nationale occupe hors de la région parisienne 2 800 implantations (hôtels de police, commissariats, cantonnements et casernements de CRS, écoles, centres de formation, laboratoires de police scientifique) totalisant 3 millions de mètres carrés. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le domaine immobilier du ministère s'est également enrichi du patrimoine

de la Gendarmerie nationale, qui compte 694 casernes domaniales, 3 229 casernes locatives et 167 ensembles immobiliers locatifs, auxquels s'ajoutent 9 223 prises à bail individuelles. Le parc domanial de la Gendarmerie occupe ainsi 5,6 millions de mètres carrés.

Enfin, pour l'administration territoriale (préfectures et sous-préfectures), le ministère de l'Intérieur dispose de plus de 900 implantations totalisant 1,8 million de mètres carrés. Une préfecture sur quatre occupe, en tout ou partie, des locaux classés car inscrits au titre des monuments historiques.

À la charge des collectivités départementales depuis plus d'un siècle, ces bâtiments sont, depuis une loi du 11 octobre 1985, entretenus

et réhabilités par l'État.

Le ministère de l'Intérieur poursuit également un programme de constructions neuves marquées, au-delà de la diversité des partis architecturaux, par la volonté d'affirmer dans la pierre, le béton et le verre, la symbolique de l'État. La chance de ces bâtiments est qu'ils sont affectés au service du public. L'alliance de l'historique et du contemporain, la conciliation, dans les aménagements intérieurs, entre les exigences de sauvegarde des monuments et les contraintes liées à l'exercice de ses missions, la préservation de demeures historiques, sont autant de défis que le ministère de l'Intérieur relève quotidiennement afin de transmettre un patrimoine qui, à la fois, conserve la richesse du passé et incarne la modernité.

Sommaire

- Les anciens établissements religieux
- Les anciens hôtels d'intendance
- Châteaux et forteresses
- Villas et hôtels particuliers
- L'hôtel de Beauvau-Craon
- Les palais du pouvoir
- Les particularismes
- La France d'outre-mer
- Les sites insolites
- Le patrimoine contemporain

- p. 3
- p. 6
- p. 8
- p. 10
- p. 12
- p. 15
- p. 18
- p. 19
- p. 20
- p. 23

Ce hors-série comporte un encart spécial « Le ministère dans la Grande Guerre » p I à VIII

Les anciens édifices religieux et conventuels

Affirmant leur autorité dans la continuité, les représentants de l'État ont fait le choix, pendant et après la Révolution, de s'installer dans des lieux symboliques du pouvoir, souvent chargés d'histoire, aux premiers rangs desquels figurent les anciens évêchés, palais épiscopaux, couvents et abbayes qui ont été confisqués au profit de la Nation.



▲ Une statuette médiévale en bois polychrome, à Laval, vestige du couvent des Jacobins, sur lequel la préfecture de la Mayenne a été reconstruite au début du XIX^e siècle.



▲ La préfecture de Maine-et-Loire s'est établie à Angers, dans l'ancienne abbaye de Saint-Aubin, fondée en 530. Une série d'arcades remonte au XII^e siècle, mais la plus grande partie a été reconstruite de 1688 à 1737. La préfecture y prend en 1800 la suite du directoire du département. Église et cloître sont alors détruits pour obtenir le plan en U d'un hôtel.



▲ À Mende, la préfecture de la Lozère occupe l'emplacement du palais des évêques du Gévaudan, construit au XII^e siècle. Du palais d'origine, il ne subsiste plus que la porte, richement sculptée.

▲ Au Mans, dans la Sarthe, l'administration départementale prend possession en 1790 de l'abbaye de la Couture, fondée en 595 et reconstruite de 1757 à 1776 pour les bénédictins de Saint-Maur. La galerie du rez-de-chaussée et l'escalier sont classés.

Les anciens établissements religieux

À Condom, dans le Gers, la sous-préfecture occupe l'ancien évêché réédifié au XVIII^e siècle, sauf pour la chapelle construite de 1521 à 1543 par Hérard de Grossoles-Flamarens. Des personnalités comme Bossuet ou Loménie de Brienne ont été évêques de Condom. Portail et chapelle sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

La préfecture de l'Aisne s'installe à partir de 1804 dans les anciens locaux de l'abbaye Saint-Jean, à Laon. Les bâtiments sont issus de campagnes de constructions allant du XVI^e au XVIII^e siècle, la plus importante ayant eu lieu de 1742 à 1756, époque du cloître, bâti selon l'ordre toscan.



À Beauvais, dans l'Oise, la préfecture s'installe en 1823 dans l'ancienne abbaye Saint-Quentin, reconstruite en grande partie de 1681 à 1731. Il ne subsiste aujourd'hui des bâtiments médiévaux que la chapelle des abbés, construite en 1121-1123.

Les anciens établissements religieux

À Marseille, dans les Bouches-du-Rhône, les services historiques de police sont installés dans l'ancien évêché, dont les parties les plus anciennes remontent au XVII^e siècle. Situé au cœur du quartier de la Joliette, l'ancien palais épiscopal a été affecté dès 1908 aux services de police phocéens. Pour agrandir ces locaux, l'architecte René Egger élève après-guerre un nouveau bâtiment en pierre de Bourgogne.



La caserne des Jacobins, dans la Somme, à Amiens, occupe un ancien couvent. La construction de l'église, du cloître et des bâtiments conventuels s'est étendue de 1624 à 1628. L'hôtel de la gendarmerie est construit de 1855 à 1857, d'après les plans de l'architecte Jean Herbault, sur l'emplacement précédemment occupé par l'église. En 1990, des travaux de réhabilitation ont été entrepris par le génie militaire afin d'adapter ces constructions aux nécessités d'une gendarmerie moderne. Le cloître du XVII^e siècle a bénéficié d'une restauration complète.

Les anciens hôtels d'intendance

Héritage du pouvoir de l'ancien régime, chaque capitale de province possède un hôtel d'intendance. Dans la continuité du pouvoir central sur le territoire, préfets et commandants militaires y installent leur résidence pendant et après la Révolution.



▲ ▲
La préfecture de Châlons-en-Champagne, dans la Marne, occupe depuis 1797 l'ancien hôtel de l'intendance construit de 1759 à 1770. Les sculptures au-dessus du portail sont de Pigalle et de son neveu Lachemait. Le 22 juin 1791, après son arrestation à Varenne, le roi Louis XVI y passe la nuit. Le lendemain, il assiste, avec Marie-Antoinette, à la messe dans la chapelle privée du palais. Gravement endommagés par un incendie en 2002, les salons avec leurs grisailles et leurs décors peints (ici « Psyché contemplant l'amour endormi ») ont été restaurés. La chapelle a néanmoins gardé, avec son décor, son lustre et son intimité d'antan.



▲
À Strasbourg, la résidence du préfet du Bas-Rhin est l'ancien hôtel du préteur royal François-Joseph de Klinglin, construit de 1731 à 1736. Le portail est orné en 1747 de lions par le sculpteur parisien Martin Le Prince ; l'aile droite est ajoutée en 1755 quand l'hôtel est transformé en intendance. L'administration du département s'y installe en 1790. En 1870, lors du bombardement de la ville, la préfecture brûle entièrement. Les Prussiens la restaurent : l'intérieur est refait dans le style Louis XV avec un soin particulier pour l'appartement réservé à Guillaume I^{er}.



▲
À Rochefort, en Charente-Maritime, l'hôtel de Commandement ou hôtel de la Marine s'inscrit dans un complexe architectural pensé et voulu par Louis XIV pour « établir un arsenal de marine digne de la majesté de son règne et de la grandeur de ses armées navales ». Construites en pierre de Crazannes par l'architecte François Blondel, deux ailes enserrant une cour d'honneur pavée, au fond de laquelle se trouvent les bureaux et le cabinet de l'intendant.



▲
 À partir de l'installation de Colbert du Terron, cousin de Jean-Baptiste Colbert, à la maison du Roy vers 1671, l'édifice prit le nom de maison de l'Intendant, puis devint amirauté ou préfecture maritime jusqu'en 1927, puis hôtel de la Marine, résidence du commandant de l'arrondissement militaire jusqu'en 1991. Depuis 2004, il est le siège de l'état-major du général commandant les écoles de la gendarmerie. Il devient alors hôtel de Commandement.

Châteaux et forteresses

Propriétés seigneuriales, citadelles et anciens châteaux forts sont nombreux à tomber dans le domaine public lors de la Révolution. C'est l'occasion pour les nouveaux représentants de l'État républicain de s'inscrire dans la filiation du pouvoir en occupant ces lieux à forte valeur symbolique.



La sous-préfecture de Loches, en Indre-et-Loire, occupe le château d'Armaillé, un imposant pastiche Louis XIII construit sous le Second Empire pour le comte Arthur de Marsay, conseiller général du canton, à l'emplacement d'un couvent de capucins détruit à la Révolution. Pendant la dernière guerre, il a été réquisitionné pour abriter les archives de la Marine.



La préfecture et le conseil général de la Savoie logent dans l'ancien château des ducs de Savoie, à Chambéry. Certaines parties remontent au XII^e siècle et l'ensemble a encore sous certains angles l'aspect d'un château fort. En 1868, l'architecte départemental Denarié achève d'importants travaux d'agrandissement. C'est de cette époque que date le fronton monumental, dont les allégories de l'agriculture et de l'industrie encadrent un aigle impérial volontairement effacé.



Après la chute de Napoléon, Paris est occupé en 1815 par les armées coalisées de la Sainte-Alliance. Pour prévenir toute nouvelle occupation, il fut décidé la construction d'un dispositif défensif. L'enceinte de Paris vit le jour en 1841. Elle était composée d'une fortification ceinturant la ville renforcée par 16 forts positionnés à quelques kilomètres en avant de celle-ci. Le fort de Charenton faisait partie de ce système. Il est occupé par la Gendarmerie nationale depuis 1950, et lui a été définitivement affecté en 1965.



À la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), il subsiste une partie du château de Louise de Savoie, où naquit Claude de France et où François I^{er} aimait séjourner. François II y promulgua en 1560 « l'édit de Romorantin ». La tour est classée.



Le château de Jonzac (Charente-Maritime), dont les parties les plus anciennes datent du XIV^e siècle, abrite la sous-préfecture, la mairie et un théâtre. Les tours et les poternes sont classées.



La caserne de Châteaumeillant, dans le Cher, a été édifée au XII^e siècle sur les vestiges d'un château de bois incendié en 1152, lors d'une expédition militaire conduite par le roi de France. Le nouveau château de Châteaumeillant, édifié par Ebbe de Déols, a connu avec le temps beaucoup de modifications qui lui ont fait perdre sa structure défensive. On distingue cependant encore aujourd'hui une poterne portant les traces d'un ancien pont-levis et des élévations de murailles qui démontrent l'importance militaire de la place. Le logis principal de l'ancien château, occupé par la gendarmerie à cheval en novembre 1895, a été restructuré de 1975 à 1977.



Depuis 1807, la sous-préfecture de Châteaubriant (Loire-Atlantique) a presque toujours été logée au château, dans différents bâtiments construits du XI^e au XVI^e siècle. La résidence occupe depuis 1853 le « pavillon du duc d'Aumale », maison construite en 1820 sur le rempart ouest. En 1947, une extension fut réalisée pour les bureaux de la sous-préfecture, dans le respect des matériaux et du registre médiéval du château.

Villas et hôtels particuliers

Dans leur recherche de lieux prestigieux symboles d'autorité, les préfets et les services de l'État ont parfois choisi des demeures d'exception, propriétés bourgeoises ou hôtels particuliers, dont les occupants ont marqué l'histoire de leur région.



▲ **En 1810, le chef-lieu** de Charente-Maritime est transféré de Saintes à La Rochelle. La préfecture s'installe en 1814 dans l'hôtel construit par l'armateur Michel Poupet en 1785. C'est dans cet hôtel particulier (photo à gauche) que réside, aujourd'hui encore, le préfet de la Charente-Maritime. Les services de la préfecture sont actuellement installés dans des bâtiments mitoyens, notamment l'ancienne maison d'un négociant dont les façades sont refaites à l'identique de celles de l'hôtel Poupet, ainsi qu'une maison ayant appartenu à Léonce Vieljeux, armateur et maire de La Rochelle de 1930 à 1944 (photo du haut)



▲ **La sous-préfecture de Mauriac, dans le Cantal**, occupe l'hôtel d'Orcet, un ancien hôtel particulier des XVI^e et XVIII^e siècles. Cet édifice en basalte bleu du pays a été acquis en 1829. La porte de la cour est surmontée d'un tympan représentant Samson fracassant la mâchoire du lion, datant du milieu du XII^e siècle et classé monument historique. Il provient des fouilles effectuées sur le site de l'ancienne abbaye bénédictine.



▲ **La sous-préfecture de Die, dans la Drôme**, est installée dans une maison bourgeoise acquise en 1855. Sur la cheminée, la pendule de bronze, avec son socle d'ébène, sculptée par Lafond, représente Marius sur les ruines de Carthage. Ce décor est classé.

▶ **À Saint-Girons, dans l'Ariège**, cette demeure bourgeoise typique du début du XX^e siècle intègre le patrimoine de l'État après la dernière guerre, le propriétaire ayant été fusillé pour collaboration avec l'ennemi. La sous-préfecture s'y installe en 1957.



◀ **Le bureau de Jean Moulin**, préfet de l'Eure-et-Loir, de février 1939 à novembre 1940. Au rétablissement du diocèse en 1821, la préfecture de Chartres quitte l'évêché pour la maison de madame Dutemple de Mézières, qu'on agrandit par l'achat de l'hôtel de Ligneris.



▲ **Rénové en 1999**, le commissariat d'Arcachon (Gironde) est une ancienne villa de la fin du XIX^e siècle aux lignes caractéristiques du style balnéaire de la Belle Époque. Construite par Albert Deganne, plusieurs fois maire de la ville entre 1870 et 1880, la villa a d'abord été dénommée « Europe » et devait s'inscrire dans un ensemble immobilier baptisé des noms des cinq continents. Le projet ne s'étant pas réalisé, la villa fut renommée le « Chardon bleu » par son nouveau propriétaire en 1914. Les services de police y sont installés depuis 1973.

Le ministère dans la Grande Guerre

1914-1918



© Service historique de la Défense, VNF/Armatec

À l'Intérieur de la guerre

La Première Guerre mondiale est marquée par un engagement sans précédent des populations dans un conflit. La société française est alors entièrement tournée vers le front : on parle de guerre totale. À ce titre, le ministère de l'Intérieur joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de la population civile pour participer à l'effort de guerre.

L'entrée en guerre se déroule sans division politique et la mobilisation des hommes en âge de combattre est massive : 3 millions de réservistes sont incorporés à l'été 1914.

Les services de l'État sont alors utilisés au maximum et la place Beauvau tient un rôle central dans l'organisation de la société civile face à la guerre. Le ministère de l'Intérieur assure la sécurité du territoire à l'intérieur des frontières et le bon fonctionnement de l'État en temps de guerre. Les attributions du ministère sont nombreuses : surveillance des frontières et des

populations civiles, recensement de potentiels ennemis sur le sol français, contre-espionnage et lutte contre le sabotage, protection et secours aux civils, maintien de l'ordre au front et à l'arrière, police administrative... Au fur et à mesure que la guerre dure, les attributions des préfets englobent bientôt la régulation de l'ensemble de la vie économique et sociale du pays.

En 1914, les services qui relèvent du ministère de l'Intérieur sont : l'administration centrale, le corps préfectoral et son administration, la police d'État (police judiciaire, Sûreté générale). La gendarmerie dépend alors du ministère de la Guerre sous la tutelle conjointe des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Les sapeurs-pompiers sont organisés sur une base municipale, sauf à Paris.

L'ensemble des services de sécurité intérieure seront utilisés pour suppléer aux forces combattantes et pour assurer l'ordre public dans un pays en guerre et partiellement occupé.



© collection du musée de la Gendarmerie

▲ Un bataillon de la garde républicaine s'apprête à monter au front.

► Caricature du Kaiser Guillaume II, souverain allemand.



© Archives départementales de la Vendée

▲ L'ancien ministre de l'intérieur Georges Clemenceau deviendra président du conseil pendant le conflit.



© Préfecture de Police. Tous droits réservés

ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE



© collection du musée de la Gendarmerie

L'entrée en guerre

Depuis la défaite de Sedan en 1870, la France se prépare à la guerre face à l'Allemagne pour récupérer les provinces perdues d'Alsace et de Lorraine. Au début du XX^e siècle, deux blocs d'alliance se dessinent : d'un côté la Triple Entente (France, Angleterre, Russie), et de l'autre la Triple Alliance (Allemagne, Italie, Autriche). Les tensions montent en Europe au début du XX^e siècle jusqu'au 28 juin 1914, date de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône d'Autriche-Hongrie. L'Europe s'engouffre alors dans le conflit armé par l'engrenage des alliances.

Le 2 août 1914, la France ordonne la mobilisation générale. Le lendemain, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Diffusé par la gendarmerie, l'ordre de mobilisation est affiché dans toutes les communes de France, mais il n'y a pas d'ordre de mobilisation nominatif. Les hommes disposent d'un livret militaire qui leur indique dans quelle caserne ils doivent se présenter. Une fois les troupes constituées, elles sont alors envoyées vers la ligne de front pour participer aux combats. L'organisation de la mobilisation ressortit au premier chef de la compétence de l'état-major des armées mais l'entrée en guerre influence fortement l'activité du ministère de l'Intérieur

qui doit assurer la continuité de l'État. En France, le 4 août 1914, Raymond Poincaré appelle à « l'union sacrée » : une pause dans les luttes idéologiques et partisans afin de rassembler les Français face à la guerre.

En outre, la vie politique locale est figée : les élections municipales de 1916 sont reportées à l'après-guerre. L'administration préfectorale joue un rôle déterminant pour préserver la continuité de la vie politique, économique et sociale du pays en guerre, en lien avec les maires et les conseils généraux.



© Service historique de la Défense, Vincennes

▲ La mobilisation s'effectue sous le contrôle des forces de l'ordre.



© Hugues Marquis CNDP, 2008

▲ Cette carte représente les deux blocs d'alliance existants en Europe au début de la guerre : l'Italie se déclare neutre à la déclaration de la guerre.



© Préfecture de Police. Tous droits réservés

▲ Véhicules civils réquisitionnés et stationnés dans la cour de la préfecture de Police. Ces voitures serviront à acheminer du matériel et des troupes vers le front.

L'organisation d'un État en temps de guerre nécessite de restreindre l'exercice des libertés publiques. À la veille de la guerre, des manifestations sont organisées par les mouvements pacifistes dans les principales villes de France. Les agents du ministère de l'Intérieur et la gendarmerie doivent contrôler ces événements et éviter d'éventuels débordements.

Puis, dès la mobilisation, tous les départements du territoire national sont placés pour la première fois en état de siège. Les réunions sont interdites, les cris sur la voie publique punis, et les pouvoirs de police passent à l'autorité militaire (jusqu'en septembre 1915 pour les départements de l'arrière).

Le ministère de l'Intérieur doit aussi faire en sorte que les potentiels ennemis à l'intérieur du territoire français (ressortissants des belligérants adverses) soient repérés, surveillés, voire arrêtés. Ses services contrôlent les titres de séjour, réalisent des rétentions administratives et prennent en charge les populations civiles ennemies présentes sur le territoire national. À ce titre, des camps de regroupement sont mis en place.



© Préfecture de Police. Tous droits réservés

▲ Gardiens de la paix engagés dans l'armée et s'appêtant à rejoindre leur affectation.

L'administration des zones de combats

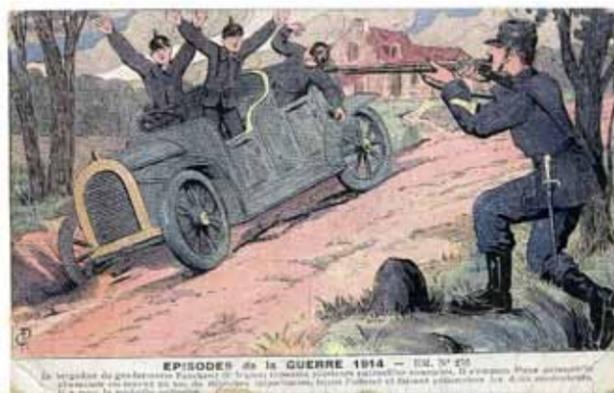


Brigade des sapeurs pompiers de Paris détachée à Soisson pour la durée de la guerre. La ville est la cible d'intenses bombardements allemands.

© collection Eric Deroo

Le ministère de l'Intérieur doit maintenir la continuité de l'administration du territoire français malgré la guerre. Dès le début de la guerre, un des soucis principaux est de renforcer la protection des populations civiles sur le front. Outre des volontaires individuels qui s'y rendent, des unités de sapeurs-pompiers et de gardiens de la paix sont détachées pour épauler la défense civile dans les villes bombardées. De nombreuses villes du front

sont en effet soumises à de violents bombardements. Impuissantes à assurer le service d'incendie par leurs propres moyens, elles demandent l'aide du régiment de sapeurs-pompiers de Paris (Reims, Verdun, Soisson...). Outre les pompiers, sont aussi détachés au front des gardiens de la paix. Ils doivent maintenir l'ordre public dans les villes. Envoyés au front, ils ont pour mission d'assurer la sécurité des populations.



© Service historique de la Défense, Vincennes

▲ **Fait d'armes** du brigadier de gendarmerie Faucheur qui capture une automobile allemande en patrouille aux premiers jours de la Grande Guerre. Il recevra la médaille militaire pour cette action d'éclat.

◀ **Les forces de l'ordre** assurent la sécurité des civils et organisent l'évacuation des populations civiles dans les villes proches du front. Ici, à Soissons, les femmes et les enfants sont évacués pendant un bombardement ennemi.



© Service historique de la Défense, Vincennes

Dix départements français sont occupés pendant tout ou partie de la guerre. Les préfets sont alors otages des Allemands et tentent d'y maintenir la présence de l'État malgré l'Occupation. Les services administratifs restent en place, incarnant la continuité du service public. C'est le cas dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais partiellement occupés par les forces allemandes.

Dans les départements où ont lieu des combats, l'administration doit se protéger pour continuer à remplir ses missions. En Champagne, les services du ministère de l'Intérieur s'abritent dans les caves des viticulteurs afin d'échapper aux bombardements meurtriers.



© coll. Jean-Marie PICQUART, Centre Image Lorraine

▲ Visite du préfet à Jezeville après le bombardement de la ville.



© M Sainsaureau Extrait de l'illustration - Reims, BM, FIC, Demaison H XIII 33 Collection Bibliothèque de documentation internationale contemporaine - Fonds Valois n°BDIC_VAL_058_005

▲ La préfecture transfère les écoles de Reims dans les caves de Champagne.

◀ À Reims, les services de l'État sont enterrés dans les caves des producteurs de Champagne afin de les protéger des bombardements ennemis. Cela permet d'assurer la continuité du service public même en cas d'attaque ennemie.

© collection Union maisons de Champagne

La vie à l'arrière du front

La cathédrale de Reims en feu après un bombardement.



© C. DEVLEESCHAUWER



© Tous droits réservés - Archives POMMERY

La main d'œuvre féminine remplace les hommes partis au front.

La police participe à la protection des populations contre les bombardements, ici les agents posent près du premier site bombardé à Paris, rue des Vinaigriers.



© Préfecture de Police. Tous droits réservés

Bientôt la guerre mobilise l'ensemble de la Nation et sa population : elle devient une guerre totale. D'une économie confrontée à la guerre, on passe à une économie dirigée, organisée pour la guerre. L'ampleur de la mobilisation prive également les entreprises de leur main d'œuvre. Certains ouvriers qualifiés sont rappelés à l'arrière dès la fin 1914. Comme le conflit dure, on fait appel à la main d'œuvre féminine ainsi qu'aux étrangers, prisonniers de guerre et aux mutilés.

Les préfetures doivent préserver la continuité de la vie sociale et économique dans les territoires. Les préfets sont ainsi conduits à régler l'économie et à mettre en place des allocations de secours aux nécessiteux et aux réfugiés. Les préfets doivent agir pour assurer la production et le ravitaillement de manière à prévenir et éviter la pénurie. En pleine guerre, il est en effet nécessaire de ravitailler et d'assurer la subsistance des régions dont l'économie est bou-

leversée. Pour l'arrière, le principal problème quotidien et matériel, c'est la vie chère : les prix alimentaires ont été multipliés par 10. Les plus touchés sont les classes populaires citadines ; à la campagne, il est toujours possible de se ravitailler.

L'administration territoriale joue un rôle important dans le ravitaillement et l'approvisionnement des populations. Les préfetures interviennent directement sur la vie économique en organisant les récoltes, les réquisitions, le ravitaillement ainsi que, dans la seconde partie de la guerre, le rationnement à partir de 1917 pour éviter les trafics.

Bientôt, l'État doit faire face à la pénurie de main-d'œuvre et à l'augmentation des commandes militaires. On fait alors appel aux hommes non-mobilisés, aux enfants et aux femmes pour remplir les places laissées libres par les mobilisés.

La Grande Guerre est une guerre moderne où bombarder les villes ennemies devient un mode de combat, sapant le moral de l'adversaire en lui faisant sentir sa vulnérabilité. Face à ces menaces, il devient impératif d'organiser la défense civile sur l'ensemble du territoire. Celle-ci relève des autorités municipales. Dans les villes bombardées, les sapeurs-pompiers, gendarmes et policiers municipaux portent secours aux habitants en les mettant à l'abri.

Les explosions sont suivies de près par les autorités préfectorales et municipales. La défense civile se met en place. L'effort public pour orchestrer les secours et protéger les populations civiles monte en puissance face à l'essor de la violence de la guerre. Une minorité des femmes travaillaient avant la guerre. Le plus souvent, elles étaient cantonnées dans des tâches jugées secondaires par leurs employeurs. Avec la Grande Guerre, il devient impé-

ratif d'avoir recours à cette nouvelle main-d'œuvre, surtout dans les services de sécurité civile comme la lutte anti incendie. Ainsi, on assiste à une véritable féminisation du ministère de l'intérieur : préfecture, police, pompier, tramway, taxi... les femmes remplacent les hommes partis au front et participent ainsi à la bonne marche de l'État.

Dès l'entrée en guerre, on craint l'espion qui pourrait renseigner l'ennemi sur l'effort de guerre et alimenter des troubles intérieurs. C'est une véritable psychose en 1914, qui amène à soupçonner tout ressortissant d'un pays belligérant ennemi.

La gendarmerie assure la lutte contre l'espionnage. Elle travaille de concert avec les brigades mobiles de police judiciaire. L'Europe est le théâtre de luttes secrètes pendant toute la guerre, ce qui justifie une détermination continue des services de contre-espionnage.



© Ville de Toulouse, Archives municipales

Femmes pompiers à Toulouse, manipulant une pompe à bras.

Madame Hohnerter, espionne allemande arrêtée à Cherbourg en mars 1914.



© Archives départementales de la Manche, 4M15, dossier n 470 Eva HORNETER

La gendarmerie prévôtale interroge un homme suspecté d'espionnage derrière les lignes de front.

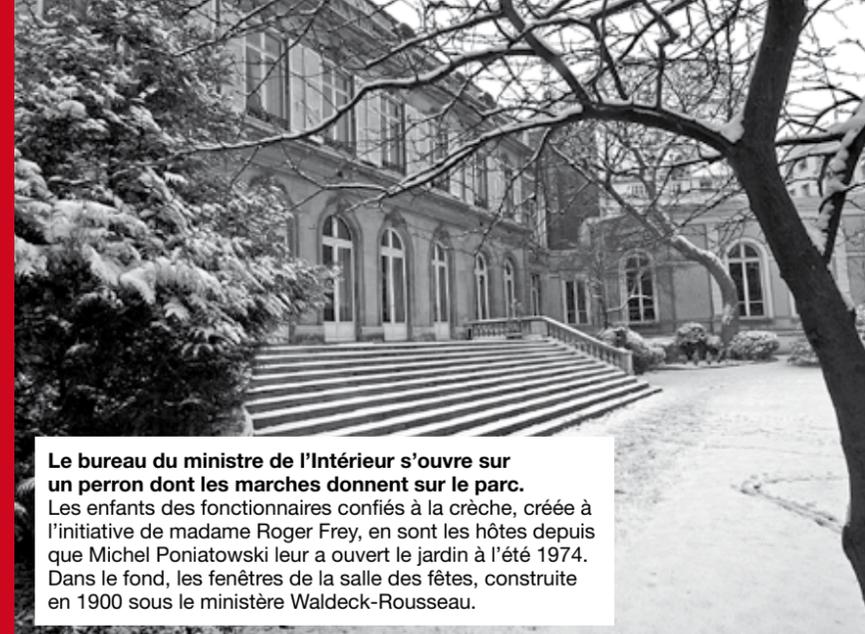


© Service historique de la Défense, Vincennes

L'hôtel de Beauvau-Craon

En 1769, Armand-Gaston Camus (1740-1804), avocat au Parlement de Paris, fait construire un hôtel particulier entre la rue de Miromesnil et la rue des Saussaies à Paris, qu'il loue au maréchal-prince Charles-Just de Beauvau-Craon (1720-1793), ministre de la guerre de Louis XVI. Revendue à plusieurs reprises, cette demeure reste une propriété privée jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Le 24 juin 1859, l'État achète l'hôtel de Beauvau et son terrain de 7000 m² dans la perspective d'y créer un ministère de l'Algérie. En définitive, le ministre de l'Intérieur de Napoléon III, Victor Fialin, s'y installe en 1861. Sous la III^e République,

d'importants travaux sont confiés aux architectes Pigny et Moyaux. C'est de cette époque (1900) que date la salle des fêtes. Pour loger ses services, le ministère acquiert, à partir des années 1880, par adjonctions successives, plusieurs immeubles dans les rues des Saussaies et Cambacérès. L'ensemble sera complété par le rachat, en 1957, des bâtiments que la Compagnie de Saint-Gobain possédait autour de la place des Saussaies. Clin d'œil de l'Histoire, l'entrée du secrétariat général du ministère (SG), au 1 bis, arbore toujours, dans le détail des ferronneries de sa grille, le monogramme SG de Saint-Gobain...



Le bureau du ministre de l'Intérieur s'ouvre sur un perron dont les marches donnent sur le parc. Les enfants des fonctionnaires confiés à la crèche, créée à l'initiative de madame Roger Frey, en sont les hôtes depuis que Michel Poniatowski leur a ouvert le jardin à l'été 1974. Dans le fond, les fenêtres de la salle des fêtes, construite en 1900 sous le ministère Waldeck-Rousseau.

Depuis 2010, dans les sous-sols du ministère, un centre interministériel de crise se déploie sur 1 600 m². C'est depuis la salle de décision qu'en cas de crise majeure est assurée la protection de la population, des infrastructures et des institutions.



▲ La cour d'honneur de l'hôtel de Beauvau.

En août 1940, la Gestapo réquisitionne les locaux de la Sûreté nationale, 11, rue des Saussaies. Elle y restera jusqu'en août 1944. Des centaines de Français arrêtés y furent interrogés et détenus. Afin de garder les captifs à portée de la main et de limiter les risques d'évasion et de communication avec l'extérieur, des « locaux de sûreté » furent improvisés dans des placards aveugles et des réduits. Aujourd'hui inscrites à l'inventaire des monuments historiques, ces trois cellules, et les inscriptions qu'elles renferment, ont été protégées.



Les palais du pouvoir

Le bureau du ministre, en acajou et bronze doré, a été réalisé en 1812 par deux élèves de l'École impériale des arts et métiers de Châlons, Delille et Dumand. Classé monument historique, il a été entièrement restauré en 1952. Dit « de Cambacérès », ce bureau n'a néanmoins jamais appartenu au père du code civil.



Le directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur occupe un bureau du plus pur style Empire. Sur les murs, des tapisseries des Gobelins, qui représentent les quatre continents, sont d'une grande originalité.



Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, lorsque les préfets et les services de l'État ne peuvent s'installer dans un édifice existant, ou parce qu'ils se trouvent trop à l'étroit, on opte pour la construction d'un hôtel préfectoral ou de bâtiments spécifiquement destinés à leurs fonctions. Le Second Empire a été en cela une période particulièrement faste, qui a vu naître treize préfectures de la main de maîtres d'œuvre qui vont tous opter pour des constructions de type hôtel particulier ou château. La III^e République poursuit dans cette voie en érigeant des édifices imposants, symboles de puissance et de respectabilité.



Dans la perspective monumentale de l'hôtel de Beauvau, la grille d'honneur du ministère s'ouvre dans l'axe de l'avenue de Marigny, qui longe le palais de l'Élysée et rejoint l'avenue des Champs-Élysées.



Le hall d'entrée de l'hôtel de Beauvau a été aménagé par le marbrier Coquet en 1859. Les petits degrés sont flanqués d'une paire de vases en marbre vert, bronze doré et montures béliers.



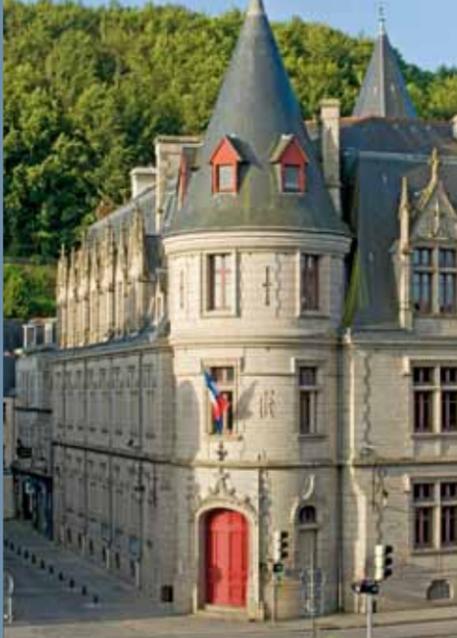
Anciennement «salon vert», ce salon a été rebaptisé «salon Erignac» en l'honneur du préfet assassiné en Corse le 6 février 1998.



Grand salon de la préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille.



Le bâtiment néogothique d'inspiration Louis XII, de la préfecture du Finistère, à Quimper, a été conçu par Alphonse Vally, architecte départemental. Il fut construit à partir de 1906 et inauguré en 1909.



Les palais du pouvoir



Construite de 1863 à 1865, selon les plans de l'architecte départemental M. Amé, dans un style Louis XIII, la préfecture du Morbihan dispose d'un ensemble remarquable, de près de 5 hectares, de parcs à l'anglaise et de jardins à la française.

▲ À Lyon, dans le Rhône, Antonin Louvier, architecte départemental, construit la préfecture actuelle de 1883 à 1890. Le choix de son emplacement permet de donner un nouvel élan à la rive gauche du Rhône. Un décor ambitieux est réalisé, avec en particulier des peintures de Comerre et Louis-Édouard Fournier. Tout l'édifice est inscrit.



▲ La préfecture des Bouches-du-Rhône, à Marseille, le plus beau palais départemental de l'Empire, est achevée en 1868. Parquets ouvragés, ornements à la feuille d'or, bronzes, lustres de cristal et autres tapis sont caractéristiques du goût de l'époque. Le grand salon est desservi par un impressionnant escalier monumental.



▲ L'actuelle préfecture de la Dordogne à Périgueux a été construite de 1859 à 1864 par Bouillon. Isolée au milieu d'un parc, elle ne suit pas l'habituel modèle de l'hôtel urbain. La façade, sobre et solennisée par la travée centrale à ordres superposés du type d'Anet, est, comme les pièces de réception, inscrite.



▲ À Lille (Nord), l'hôtel préfectoral (1865-1874) forme un Louvre en miniature pour pérenniser l'image du pouvoir central. Le préfet occupe le bureau central au décor néo-Henri IV riche et austère qui sied à sa fonction. Attenant, son secrétariat a le privilège de travailler dans un écrin plus original, en contraste avec l'académisme du bâtiment : la totalité des boiseries, des bibliothèques, de la cheminée et des luminaires est dans le plus pur style Art nouveau, datant de 1900. Il a été classé en 1975.

▲ C'est en 1859 qu'est lancé le projet de construction d'un bâtiment spécifique pour la préfecture et le conseil général du département de la Seine et Oise. Tous deux étaient hébergés jusqu'alors dans les bâtiments de l'Hôtel du Garde-meuble. L'architecte Amédée Manuel commence les travaux en 1863, et le bâtiment, construit dans un style néo Louis XIV, sera inauguré en juin 1867. Il deviendra préfecture des Yvelines après la disparition en 1968 du département de Seine-et-Oise.



▲ La caserne de la Nouvelle-France, située dans le IX^e arrondissement de Paris, a été construite entre 1932 et 1941 par la Ville de Paris. Elle abrite un millier de personnels de la gendarmerie environ. Les sculptures, situées au n° 80 de la rue du Faubourg-Poissonnière, proviennent de l'entrée de l'ancienne caserne des gardes françaises dite de la Nouvelle France construite en 1772, où Hoche fut sergent.



▲ À Tulle, la nouvelle préfecture de la Corrèze, construite par Gardès puis Hulot, est achevée en 1880. Plus qu'un hôtel, c'est un véritable château Louis XIII qui est construit au milieu d'un parc de 4,7 hectares, dessiné et planté par Buge, horticulteur tullois. Les personifications de la Corrèze et de Tulle flanquant l'horloge sont dues au sculpteur Eugène-Pierre Lefèvre.



▲ Table jardinière entièrement marquetée, seconde moitié du XIX^e siècle, appartenant à la préfecture des Yvelines. Amédée Manuel, architecte de Versailles, réalise l'hôtel préfectoral en 1866 dans le style néo-Louis XVI.

Archives départementales des Yvelines, Daniel Bailoud

Les particularismes

Dans les départements où existe une forte identité régionale, l'architecture des préfectures reflète parfois l'originalité et les influences locales. Il en est de même pour certains départements frontaliers où s'exercent, en matière d'architecture, d'incontestables influences étrangères.

La sous-préfecture de Barcelonnette, dans les Alpes-de-Haute-Provence, est « l'Ubayette », villa construite pour Henri Proal de 1901 à 1903 dans un jardin créé par le paysagiste botaniste Tromsy. Elle fait partie des « Villas mexicaines » du quartier est, construites par les habitants du pays revenus du Mexique fortune faite.



▲ À Ajaccio, en Corse-du-Sud, la préfecture est dessinée par l'architecte Alphonse de Gisors. La première pierre est posée en 1826 par le préfet Jean-Benoît Lantivy, qui donne son nom au bâtiment. De style néoclassique qui rappelle les palais des XVII^e et XVIII^e siècles français ou italiens, le palais Lantivy est construit autour d'un atrium. L'arrière du bâtiment s'ouvre sur un vaste jardin au cœur de la ville, planté au début du XIX^e siècle d'essences rares. Dans les salons du préfet, les tentures fleuries furent posées sur les murs en 1860 par les tapissiers parisiens Saunier et Legriel à l'occasion de la visite de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie. Ces tentures ont été refaites à l'identique en 1968.



▲ La sous-préfecture de Péronne, dans la Somme, loge dans un bâtiment en brique de la fin du XIX^e siècle.



▲ La sous-préfecture de Wissembourg occupe depuis 1825 l'ancien doyenné construit en 1784. Beaucoup de sous-préfectures alsaciennes ou lorraines affectent comme celle-ci un style germanique.



▲ La sous-préfecture de Morlaix, pourtant construite en 1964, surprend par son parti pris classique bretonnant.



▲ La préfecture des Alpes Maritimes, achevée en 1895, est un chef-d'œuvre de l'éclectisme fin-de-siècle. Installée en 1860 dans l'ancien palais des ducs de Savoie, puis des rois de Sardaigne, la préfecture bénéficie des importantes restaurations réalisées dans le style italien par l'architecte Escoffier, qui crée entre 1818 et 1825 le vestibule et l'escalier, décorés par Barberi.

La France d'outre-mer

Dans les départements d'outre-mer, les bâtiments préfectoraux sont les héritiers directs des acteurs présents de longue date sur ces territoires lointains. Ainsi, en Guyane, l'ancienne préfecture occupe la résidence des pères jésuites, construite au XVIII^e siècle, et la sous-préfecture de Saint-Laurent, les bâtiments de l'ancien siège de l'administration pénitentiaire de 1880. En Guadeloupe, la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre est logée dans une ancienne caserne d'infanterie du XIX^e.

▼ Surnommé « le petit Versailles des Tropiques », le palais du gouverneur de la Martinique à Fort-de-France est construit de 1925 à 1928 par l'architecte Olivier comme un pastiche néo-classique en ciment armé inspiré du Petit Trianon.



▲ Coll. Conseil général de la Martinique - Archives départementales

▲ À l'intérieur de la préfecture de Fort-de-France, le bâtiment distribue ses pièces autour d'un grand hall occupé par les escaliers. La galerie de l'étage abrite de belles peintures dans le style de l'exposition coloniale représentant des pêcheurs et des paysans.



▲ En Guadeloupe, l'architecte Ali Tur construit à Basse-Terre un prestigieux palais du gouverneur, construit dans le style « paquebot » propre aux années 1930. Emblématique de l'architecture française d'outre-mer, la sobriété virginale des lignes extérieures fait écho au soin accordé au décor intérieur : carrelages jaune, rouge et vert animent les salles éclairées par des luminaires en verre dépoli et laiton.

Les sites insolites

Soucieux d'occuper un bâtiment adapté à l'exercice de leur fonction, les services de l'État s'installent parfois dans des sites inattendus. La configuration et l'espace qu'offrent hôtels-Dieu, hôpitaux, casernes et autres institutions, font souvent l'affaire.



▲
À Charleville-Mézières, la préfecture des Ardennes s'est installée en 1790 dans les locaux de l'ancienne École royale du génie, construite de 1780 à 1789. Monge, directeur de 1768 à 1783 de cette école qui servira de modèle à Polytechnique, a dessiné la méridienne qui se voit sur la façade. La grille date de 1863.



▲
À Rouen, la préfecture de Seine-Maritime s'est installée, il y a quelques dizaines d'années, dans l'ancien hôtel-Dieu, construit à partir de 1654. Le père de Flaubert y fut nommé chirurgien-chef en 1818 et son fils, Gustave, y naquit en 1821. Les travaux d'aménagement de la préfecture ont été réalisés par l'architecte Jean-Michel Wilmotte.



▲
À Nyons, dans la Drôme, c'est en 1979 que l'ancienne gare de chemin de fer est transformée en sous-préfecture.



▼
La sous-préfecture d'Arcachon en Gironde est logée depuis 2006 dans une ancienne succursale de la Banque de France, édifiée en 1924 et 1925. Reconnaisable à l'extérieur par son style basque, aujourd'hui qualifié de « perle architecturale, patrimoniale et historique », ce bâtiment a conservé sa décoration intérieure Art déco raffinée : mosaïques, comptoirs, chambres fortes, lambris et mobilier.



▼
Au cœur des services de la préfecture du Nord, à Lille, installés depuis 2007 dans l'ancien collège des Jésuites du XVII^e siècle, devenu hôpital militaire en 1781, un spectaculaire escalier à double révolution, en chêne et noyer, n'a d'équivalent en France qu'avec les châteaux de Pierrefonds et de Chambord. Deux escaliers sont imbriqués dans le même espace, sans jamais se rejoindre : ils desservent ainsi tous les étages et permettaient aux brancards de circuler dans les deux sens sans jamais se croiser. Dans le hall de verre, imaginé par les cabinets associés lillois Pattou Tandem et Inha'rchitects pour rendre visible l'évolution du bâtiment depuis sa construction, un canal primitif a été dégagé, restauré et remis en eau. Il longe une série de bureaux et de salles aménagés dans les fondations du bâtiment.



À Marseille (dans les Bouches-du-Rhône), le commissariat de police du centre s'est installé en 2006 dans l'étonnant immeuble construit à l'angle de la Canebière et du boulevard Garibaldi. Cet imposant édifice de style haussmannien, construit en 1862, a été pendant plus d'un siècle le Grand Hôtel de Noailles. Après une réhabilitation spectaculaire qui lui a rendu son lustre passé, l'édifice a reçu deux fois le trophée des lumières organisé par la ville.



Le patrimoine contemporain

Une page se tourne. Au XX^e siècle, avec les constructions ou les reconstructions de l'après-guerre, le béton et le verre offrent une nouvelle architecture moderne et fonctionnelle. À partir des années 1970, surtout en région parisienne, on assiste à la naissance de préfectures entièrement nouvelles et empreintes de monumentalisme : Créteil, Cergy, Évry, Bobigny et Nanterre. Depuis cette période, la conception de l'État a évolué, comme en témoigne l'architecture des sous-préfectures récemment construites à Sarcelles ou à Torcy. De son côté, la Police nationale poursuit également un renouvellement important de son parc immobilier.



▲ La caserne Chabran d'Avignon a été construite à partir de 1904 selon le modèle établi après la guerre de 1870 : trois bâtiments principaux sont organisés en « U » autour d'une place d'arme. Après le départ du 7^e bataillon, le ministère de l'Intérieur acquiert les bâtiments en 1995. Progressivement, entre 1996 et 2006, la préfecture de Vaucluse s'y installe et, depuis novembre 2007, tous les services y sont réunis.



▲ Le commissariat de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) occupe depuis 2008 les anciens bureaux de l'usine LTT, conçus dans le style rationaliste. Le vaste vaisseau de briques rouges aux lignes Art déco est percé de larges fenêtres sur l'ensemble de ses façades.

La sous-préfecture de Torcy, en Seine-et-Marne, conçue par l'architecte Bruno Gaudin en 2005, est une des dernières réalisations du genre en France. Elle a ouvert ses portes au public le 2 janvier 2006.



▲ Construite par Henry Bernard en forme de pyramide inversée pour briser l'image traditionnelle du palais administratif, la préfecture du Val-d'Oise, du haut de ses 20 mètres, fut, de 1967 à 1970, le premier immeuble de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.



Civique, le magazine du ministère de l'Intérieur. Directeur de la publication : David Julliard / Dossier réalisé par Frank Canton et Guillaume Chomette. Ont participé à ce supplément : la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI), la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie nationale (CNE Cuchet), les officiers traditions de la gendarmerie nationale et, pour l'encart 1^{er} Guerre mondiale, Agathe Couderc, Pierre André Peyvel, Sylvain Manville et Christophe de Colbert. Crédits photos : D. Asquiède, G. Bécam, F. Canton, E. Delelis, J. Groisard, T. de La Motte, S. Quintin, J.-L. Ziegler (DICOM), J. Bertrand (DSC), la photothèque gendarmerie du service historique de la Défense (GND Poivey), le laboratoire photographique central de la gendarmerie nationale et les bureaux de la communication interministérielle des préfectures, sauf mention spéciale. Conception et réalisation : scoop communication 02 38 63 90 00 / Impression : Imprimerie SIEP (Bois-le-Roi) / Édition : Délégation à l'information et à la communication, place Beauvau, 75800 Paris cedex 08 Télécopie : 01 40 07 29 99 / Tirage : 28 000 exemplaires / Commission paritaire_0309 B 07055 / ISSN 1275-7705.

Prévention

**Accès
aux soins**

**Réseau
de santé**



Créat. © Thimckebak, Sandrine Lucas - Document non contractuel (à bien fonction. de la réglementation applicable au jour de la publication - 14/07/2005)